

Compte Rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2021

Le 2 juillet 2021, à 18 h 30 heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil. Convocation du 28 juin 2021.

Présents : Philippe Peyre, Annick Armand, Yolande Madiot, Lionel Boumier, Virginie Andrasi, Julie Atger, Mikael Maes, Pierre Gabriel, Jean Busch, François Steenhout

Excusés : Norine Jonas

Procurations :

Secrétaires de séance : Annick Armand - Président de séance : Philippe Peyre, le Maire

Ordre du jour

- Reconduction Assurance Statutaire : délibération
- Epareuse : (26€/machine et 26h de travail) : délibération
- Prorogation du bail de M. Billardon vers M. Guillemet : délibération
- Ligne directrice de gestion : délibération pour les taux d'avancement de grade
- Terrain Granet G25 (Harmist) et G82 – G83 (commune) voir plan
- Proposition de Mme Martine MOULLET : projet d'animation Hand ball sur la vallée
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de 19 mai 2021 :

Le compte rendu du dernier conseil municipal a été adressé par mail le 25 mai 2021. Aucune remarque écrite n'est parvenue en mairie ; s'il n'y a pas de remarque en séance, je vous prie de l'approuver.

Pour : 10 voix ; contre : 0 voix ; abstentions : 0 voix ;

- Reconduction Assurance Statutaire :

Cette assurance évite de payer deux salaires en cas de remplacement de l'un des salariés absent ; d'une validité de 2ans, le délai de renouvellement est respecté et la commune s'engage à renouveler le contrat en cours avec le CDG05 en janvier 2022

Délibération : acceptation à l'unanimité pour le renouvellement de cette assurance.

- Epareuse :

Jérôme Bernard s'est proposé pour acquérir le matériel et assurer ce service dont se désengage la CCSB ; il souhaite un engagement de trois ans des municipalités sachant que St Pierre Avez et Salérans, également intéressés, participeront aux frais de passage de l'engin. Une convention actera ces engagements et définira fréquences et modalités de passage de l'épareuse.

Délibération et acceptation à l'unanimité de la proposition de Jérôme Bernard qui sera actée par une convention avec la mairie.

- Prorogation du bail Billardon / Guillemet :

4 ha sont concernés, loués à la commune par M. Billardon 60€/an en tant que pâture. Suite au changement de propriétaire des lieux, il suffit de proroger le bail

avec changement du nom du bénéficiaire, ce dernier, demandeur, devant acquitter les frais de l'acte notarié à suivre.

Délibération et accord à l'unanimité pour ce transfert.

- Ligne directrice de gestion pour les taux d'avancement en grade :

Une délibération de 2018 a fixé ce taux de promotion pour les agents à 100 %, taux dont la durée de validité est de six ans. Il sera donc étudié ultérieurement.

- Terrain M. Granet :

Eleveur, M. Granet loue des ha à l'ONF qui ne souhaite pas renouveler ce bail au-delà de 2022 ; pour conserver des surfaces de pâture, il souhaite louer une parcelle à un particulier, M. Harmist (la G25) et deux parcelles à la commune : G82 et G83. Ces dernières lui permettent un accès à l'eau. Devant le risque de dégradation qu'occasionneront les bêtes à l'alimentation en eau du bassin de Barret le Haut, décision est prise de différer la réponse à sa demande avant un état des lieux plus précis.

- Proposition de Mme Moullet pour un projet d'animation Hand ball sur la vallée :

La ligue de Hand ball est disposée à équiper des jeunes (scolaires ou associations) en matériel de pratiques sportives, sans se limiter au Hand ball. La municipalité manquant de structures abritées, ces jeux ne seraient pratiqués qu'en extérieur. Le montant de l'adhésion minimale (50 à 60€/an), voire gratuit, il convient de rédiger une simple lettre du conseil Municipal pour accepter ce projet. Accord de l'ensemble du conseil.

- Renouvellement de la convention d'Alexia :

Alexia donnant toute satisfaction, souhaite évoluer en CDI. Actuellement, la DRAC subventionne son salaire à hauteur de 80%, ce jusqu'en 2022 ; qu'en sera-t-il ensuite ?

Dans le doute, son CDD et la convention actuelle seront prorogés tels quels.

A étudier la possibilité de mutualiser son salaire avec les autres communes de la vallée qui fréquentent la médiathèque ; demande est faite à Alexia de recenser les utilisateurs des autres villages pour le 23 juillet.

Délibération et accord pour renouveler la convention et le contrat d'Alexia en CDD. 9 voix pour – 1 abstention.

- Questions diverses :

- Suite au **décès de Michel Gachet**, une collecte est organisée au profit de sa fille Luna, âgée de 16ans ; une enveloppe est disponible à la mairie.

- Un **reliquat de piquets de châtaignier**, restes du chantier Méouge, est à l'achat pour les particuliers : 27 pieux de 3m de hauteur, biseautés ; la mairie fixera un prix et affichera cette offre.

- **Ecole** : pour la rentrée prochaine, les effectifs se situant entre 25 et 26 élèves, l'école n'est pas menacée ; reste le problème de trouver une ATCEM diplômée. A noter que l'équipe enseignante sera nouvelle.

- Un **projet de seconde Pico centrale** est difficile à envisager car diminution drastique de la pression pour les habitants situés au-delà. Une rencontre est prévue à l'automne avec des spécialistes pour une étude plus approfondie.

La séance est levée à 20 h

Fin du Conseil Municipal

Le Maire
Philippe PEYRE